

Fédération  
Française **Roller**  
& **Skateboard**



# Les obligations des clubs relatives à l'arbitrage

Adopté en vote électronique par le Conseil d'Administration le 15 juin 2019

# Les obligations des clubs relatives à l'arbitrage

<b>1-Participation au frais d'arbitrage</b>	2
<b>2-Manquement à l'obligation de fournir des officiel.le.s</b>	2

## 1-Participation aux frais d'arbitrage

Conformément au point 1.2 du Règlement Financier des Compétitions, chaque équipe engagée dans les Compétitions, quelle que soit sa division, devra contribuer aux frais d'arbitrages à hauteur d'un montant minimum de 75€.

Note : Ce budget sera utilisé dans le cadre du défraiement des officiel.le.s et la mise en place des formations.

## 2-Manquement à l'obligation de fournir des officiel.le.s

Chaque équipe doit fournir au moins 3 officiel.le.s à chaque étape de championnat à laquelle elle participe. Cette règle s'applique également aux phases finales. Afin de compter pour cette obligation, les officiel.le.s doivent :

- Ne pas participer à la même étape en tant que joueur.se.s ou officiel.le.s (par exemple *bench manager*, *line-up manager* ou *mirror bench*)
- Être disponible sur tous les matchs du weekend, à l'exception possible d'au plus un match chaque jour.
- Pour les étapes d'Élite, de Nationale 1, et de Phases finales : Être titulaire du Statut d'Officiel.le.s FFRS de Roller Derby ou bénéficiaire d'une dérogation.
  - Ce critère n'est pas requis en Nationale 2 (hors phases finales)
  - La dérogation doit être demandée à la commission Roller Derby.

Lors du recrutement des officiel.le.s, les officiel.le.s postulent en indiquant quelle équipe ils.elles accompagnent lors de cette étape.

Conformément à l'article 2.2 du Règlement Financier des Compétitions, à chaque manquement à cette obligation, sur étude de la Commission, l'équipe défaillante pourra être pénalisée d'une amende dont le montant est détaillé dans le tableau ci-dessous. Un bilan sera effectué en fin de saison pour déterminer les sanctions financières s'il y a lieu.

Pénalité pour manquement à l'obligation de fournir des officiel-le-s 2019-2020 (par officiel-le manquant-e)	
Élite	150€
Nationale 1	100€
Nationale 2	75€